

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 28 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit avril, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier PLUVINAGE,
Maire. Etaient présents tous les membres à l'exception de Mme Liza MASSON, M.
Bernard LOUAZOUEN et Mme Valérie LE BOUCHER, absents excusés ayant donné
respectivement pouvoir à Mme Gisèle CARIOU, M. Didier PLUVINAGE et M. Eric
QUINQUIS.

M. Joël PERCHOC a été élu secrétaire de séance.

Le Compte rendu de la séance précédente a été approuvé, une voix contre : M Eric
QUINQUIS.

RENATURATION ILLIEN : APPROBATION PROJET - DEMANDE DE SUBVENTION - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET - DCM n°2021-04-027

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du plan France Relance mis en place
par le Gouvernement, la commune vise à s'inscrire dans la démarche visant la
biodiversité avec le projet de renaturation du site d'Illien.

Les projets qui seront sélectionnés au niveau de la Région (DREAL) devront s'engager
sur des **résultats concrets** en matière de protection de la biodiversité,

Le conseil prend connaissance de la genèse du projet global d'embellissement et de
renaturation d'Illien. Il fait suite aux autres projets d'aménagement du bourg comme
de Kerhornou ou Lamber : Un Bourg pour Tous. L'objectif de ce programme est de
faire de chaque secteur un véritable lieu de vie.

Le développement du hameau d'Illien est intrinsèquement lié à sa position
géographique. Il s'est implanté progressivement sur la côte, dès les années 60, du fait
de l'attractivité de ce littoral.

Du fait de l'attractivité du lieu (plage et la plaisance), des variations de flux
importantes sont identifiées entre la haute et la basse saison, et les circulations qui
en découlent semblent ne pas être compatibles avec la vie propre du hameau,
carrefour d'un important réseau de cheminements doux existants ou en projet.

Le projet est donc de mettre en valeur ce qui fait paysage et identité sur le hameau
d'Illien, afin de proposer aux habitants un hameau où il fait bon vivre ensemble, en
intégrant une porte d'entrée sur le site et le traitement paysager de la voie d'arrivée à
la plage.

En 2018, la commune a confié au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de
l'environnement une étude paysagère du hameau et de la plage d'Illien. Un
diagnostic a permis de faire ressortir la richesse du site mais aussi sa fragilité et sa
complexité notamment pour les aspects fonciers. Cette étude a permis de définir une
feuille de route pour la commune faisant ressortir les enjeux paysagers et
environnementaux avec la constitution d'un préprogramme comprenant un
chiffrage de l'opération.

Le contexte de ce projet est aussi une forte crainte sur la qualité des eaux de baignade
qui est fragile depuis 2013. Un classement ARS annuel du site très fragile depuis 2013.

Une majorité de résultats moyens et mauvais qui influent le classement annuel. En cas de non-amélioration, il y aura le couperet de la fermeture en 2022.

Le projet est piloté depuis le début par un ensemble d'acteurs : le Parc Marin d'Iroise (la continuité écologique et les échanges entre milieux), la DREAL Bretagne (projet situé en zone Natura 2000 et en continuité du site classé des Blancs Sablons), le Conservatoire du Littoral (une zone de préemption du conservatoire), la DDTM Finistère (gestion du DPM, AOT), l'ABF (Maison Quéré), le CAUE du Finistère, le Pays d'Iroise Communauté (gestionnaire des espaces naturels du territoire et AMO).

L'objectif de la commune est de permettre une renaturation du site pour réhabiliter des milieux qui ont été artificialisés depuis plusieurs décennies, en réalisant des aménagements doux permettant la mise en valeur du hameau, porte d'entrée sur la plage, ses accès et ses abords immédiats ; ceci doit passer par une bonne cohabitation entre les différents usagers (piétons, vélos et véhicules), des axes de circulation adoucis et sécurisés, et un esprit de hameau identifié.

Il est ainsi attendu un aménagement qui s'appuie sur tous les éléments qui « font paysage », et qui participent à sa caractérisation, telles que la zone dunaire, les zones humides d'arrière-dune, la plage.

Le projet comprend une part d'étude environnementale réglementaire, puis les travaux d'assainissement menés par Pays d'Iroise communauté débuteront avant fin 2021, à la suite desquels les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Pour finir, l'aménagement des voies et abords.

Le projet global comprend 880 000 € d'assainissement collectif financés entièrement par la Communauté et 1.2 Millions d'euros avec un cofinancement large de la Région, de la DREAL (AMI), du Département, du Parc Marin notamment. Le reste à charge de la commune est estimé à ce stade à 521 900 €.

Le conseil se prononce sur les enjeux de ce projet et ses objectifs ainsi que son plan de financement.

Une réunion publique pour présenter les plans travaux sera organisée dès que les conditions sanitaires le permettront et cette concertation sera menée aux différentes étapes du projet.

Vu l'avis favorable de la commission plénière, le conseil après en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 abstentions (Mme Solène HELIES, M. Eric QUINQUIS, M. Patrice COATANEA, M. Eric QUINQUIS ayant le pouvoir de Mme LE BOUCHER) l'avancée du dossier de renaturation ainsi présenté, ainsi que le tableau de financement en annexe, autorise le maire à lancer toute procédure nécessaire et à solliciter les financeurs et notamment déposer un dossier AMI Biodiversité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

▪ DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Depuis la dernière réunion de Conseil Municipal, le Maire a renoncé à l'exercice de son droit de préemption sur les parcelles suivantes :